

elles les provisions qu'elles y ont achetées. Elles se lèvent aussi de bonne heure et se couchent aussi tard que qui que ce soit dans la maison. D'après ce qui m'a été dit, je suis porté à croire que leur dot, en général, est peu considérable, à cause du grand nombre d'enfants dans chaque famille et de la modicité des revenus..... Les jeunes gentilshommes qui viennent de France, chaque année, sont captivés par les dames de Québec et s'y marient; mais comme ces messieurs vont rarement à Montréal, les jeunes filles de cette dernière ville n'ont pas souvent semblable fortune."

Comme la plupart des voyageurs, le naturaliste suédois était porté à conclure du particulier au général, ce qui lui a fait commettre quelques inexactitudes. Néanmoins son journal respire une bonne foi évidente, et jette une vive lumière sur les développements qu'avait pris la Nouvelle-France sous les longs et sages gouvernements du marquis Philippe de Vaudreuil et de son successeur le marquis Charles de Beauharnois.

Kalm ne paraît pas avoir accordé d'attention particulière à un personnage qui venait d'arriver dans la colonie, où il devait se rendre tristement célèbre : François Bigot, nommé "intendant de justice, police, finances *et marine* en Canada, Louisiane et toutes les terres et îles dépendantes de la Nouvelle-France," par commission datée du 1^{er} janvier 1748. Il succédait dans cette charge d'intendant à Talon, Bouteroue, Duchesneau, Demeulles, Champigny, François de Beauharnois, Raudot, père et fils, Bégon, Dupuy, d'Aigremont et Hocquart.

Une des fonctions de l'intendant était de recevoir la *foy et hommage* des seigneurs canadiens. Cette cérémonie s'accomplissait au château Saint-Louis, résidence suzeraine pour tous les fiefs et seigneuries de la Nouvelle-France.

ERNEST GAGNON.

(A suivre.)